



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 86 c) de la liste préliminaire*
**Questions de politique macroéconomique :
science et technique au service du développement**

Conseil économique et social
Session de fond de 2002
New York, 1er-24 juillet 2002
Point 7 c) et 13 b) de l'ordre du jour
provisoire**
**Questions de coordination, questions
relatives au programme et autres
questions : coopération internationale
dans le domaine de l'informatique**
**Questions relatives à l'économie et à
l'environnement : science et technique
au service du développement**

Préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information

Note du Secrétaire général***

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs en cours du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a été établi en application de la résolution 56/183 de l'Assemblée générale.

* A/57/50/Rev.1.

** E/2002/100.

*** Le document a été présenté en retard aux services de conférence et sans l'explication demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, qui stipule qu'en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document.



Rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information

Résumé

Conformément aux décisions que le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a prises et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale le 21 décembre 2001 (voir résolution 56/183), l'UIT a entrepris les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée préconise un processus préparatoire intergouvernemental qui offre à d'autres parties prenantes la possibilité de jouer un rôle actif et d'apporter une contribution directe.

Le Comité préparatoire consacrera trois séries de réunions à l'organisation du Sommet, la première série devant se dérouler à Genève du 1er au 5 juillet 2002. Des conférences préparatoires régionales auront lieu dans toutes les régions du monde pour examiner les questions les plus importantes. Des consultations officielles ont lieu actuellement avec les missions auprès de l'ONU à Genève en vue d'organiser la première série de réunions.

Un certain nombre de thèmes ont été choisis pour le Sommet. Ils seront examinés plus avant au cours des conférences et des consultations et domineront l'ordre du jour des réunions du Comité préparatoire.

Aux termes de la résolution 56/183, l'UIT assumera le rôle de chef de file dans les préparatifs du Sommet, en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Dans le plan d'action adopté à sa session d'automne 2000, le Comité administratif de coordination a demandé la création du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet qui serait chargé de coordonner les travaux des organismes des Nations Unies associés aux préparatifs du Sommet. Les membres du Comité d'organisation s'emploient actuellement à harmoniser les activités entreprises par les divers organismes des Nations Unies sur les thèmes du Sommet et à apporter des contributions de fond pour l'examen des questions.

Le secrétariat exécutif du Sommet mondial, composé de représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile, a commencé ses travaux en septembre 2001 afin d'appuyer les réunions du Comité préparatoire et les préparatifs du Sommet.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	4
II. Résolution 56/183 de l'Assemblée générale	5–6	4
III. Le processus préparatoire	7–16	5
IV. Organisation du Sommet	17–28	6
A. Le Comité d'organisation de haut niveau	17–23	6
B. Le Comité de liaison du Conseil de l'UIT	24–25	7
C. Le secrétariat exécutif	26–28	7
V. Financement	29–30	8

I. Introduction

1. Dans sa résolution 73 adoptée à Minneapolis en 1998, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications a décidé de charger le Secrétaire général de l'UIT d'inscrire la tenue d'un sommet mondial sur la société de l'information à l'ordre du jour du Comité administratif de coordination (devenu depuis lors le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) et de faire rapport au Conseil de l'UIT sur les résultats de cette consultation. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil à sa session de 1999, le Secrétaire général de l'UIT a indiqué que le CAC avait réagi positivement et qu'un certain nombre d'autres organismes et institutions s'étaient montrés disposés à prendre part aux préparatifs et à la tenue du Sommet. En 2000, le CAC, s'étant de nouveau déclaré favorable à la tenue du Sommet, a adopté un plan d'action pour les préparatifs du Sommet, qui devaient être placés sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la direction de l'UIT.

2. Lors de sa session de 2000, le Conseil de l'UIT a examiné une étude de faisabilité concernant le Sommet et a approuvé dans l'ensemble les conclusions qui y étaient formulées. Dans sa résolution 1158, il a chargé le Secrétaire général de l'UIT de continuer à recueillir les avis des parties intéressées sur la tenue du Sommet en 2003 ainsi que de choisir le lieu et d'entreprendre de nouveaux préparatifs.

3. Lors de sa session de 2001, le Conseil s'est penché sur le rapport du Secrétaire général de l'UIT et a décidé, dans sa résolution 1179, que le Sommet se déroulerait en deux phases, la première à Genève en 2003 et la deuxième en Tunisie en 2005.

4. À l'été 2001, le Conseil économique et social a approuvé la tenue du Sommet et les arrangements proposés à cet effet.

II. Résolution 56/183 de l'Assemblée générale

5. Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/183 par laquelle elle a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a souscrit au plan adopté par le Conseil de l'UIT pour le déroulement du Sommet et s'est félicitée que l'UIT assume le rôle de chef de file pour le Sommet et son processus préparatoire, avec la coopération d'autres organismes et parties intéressés.

6. L'Assemblée a invité les gouvernements à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible. Elle a demandé également à tous les organes compétents des Nations Unies et à toutes les organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé de participer activement et de contribuer concrètement au processus préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit.

III. Le processus préparatoire

7. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée générale a préconisé un processus préparatoire intergouvernemental où d'autres parties prenantes pourraient prendre une part active et apporter leur concours.

8. La première série de réunions du Comité préparatoire devrait avoir lieu du 1er au 5 juillet 2002 à Genève. Au cours de ces réunions, le Comité définira le cadre et les méthodes de travail du Sommet et commencera à examiner l'ordre du jour, les thèmes et les objectifs de la première phase qui doit se dérouler à Genève en 2003. Il arrêtera également les modalités de participation d'autres intervenants au Sommet.

9. Le 6 février 2002, le Secrétaire général de l'UIT a envoyé aux ministères des affaires étrangères une invitation pour la première série de réunions, accompagnée d'un projet d'ordre du jour. Des invitations seront également envoyées aux représentants du secteur privé avant le 26 avril 2002. Alors que l'accréditation en ligne des représentants de la société civile commence, plus de 280 demandes d'enregistrement ont été reçues, qui seront soumises à l'approbation du Comité préparatoire. Le nombre de participants à la première série de réunions du Comité préparatoire devrait se situer entre 1 000 et 1 500.

10. La deuxième série de réunions du Comité préparatoire se déroulera du 24 mars au 4 avril 2003 à Genève et la troisième au troisième trimestre de 2003.

11. Des conférences préparatoires régionales sont prévues dans toutes les régions de l'ONU. Consacrées aux sujets de préoccupation propres à chaque région, elles apporteront de nouveaux éléments au Sommet. Elles permettront d'évaluer les principaux défis, les possibilités et les obstacles que présente la société de l'information, d'élaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information pour tous les pays de la région et d'établir un plan pour traiter les principales questions et régler les problèmes qui auront été dégagés. La première conférence régionale se tiendra à Bamako du 28 au 30 mai 2002. La deuxième aura lieu à Bucarest du 7 au 9 novembre 2002. Le Chili et le Japon ont également proposé d'accueillir des conférences régionales.

12. Une série de consultations officielles devraient avoir lieu avec les missions auprès de l'ONU à Genève de janvier à juin 2002. Les trois réunions qui ont eu lieu à ce jour ont bénéficié d'une participation importante et dynamique. Elles avaient pour objet d'élaborer l'ordre du jour et la documentation de la première série de réunions du Comité préparatoire. Parmi les questions déjà examinées figurent le Bureau du Comité préparatoire, le règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire et les modalités de participation du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes.

13. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU devrait jouer un rôle particulier et important dans le processus préparatoire du Sommet. Sa structure multipartite doit lui permettre d'apporter un point de vue exceptionnel sur toutes les questions abordées par le Sommet. Les résultats de ses rapports et de ses analyses peuvent contribuer pour beaucoup au succès global du processus préparatoire du Sommet et du Sommet proprement dit. Par ailleurs, les réseaux régionaux que le Groupe d'étude met actuellement en place peuvent contribuer à donner un caractère régional au contenu et aux résultats du Sommet.

Thèmes

14. En 2000, le secrétariat de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en concertation avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires participant à la préparation du Sommet, a proposé une série de thèmes qui pourraient être examinés.

15. Ces thèmes ont trait aux grandes questions que pose la société de l'information, notamment :

- La construction de l'infrastructure;
- L'ouverture des portes : garantir un accès universel et équitable à la société de l'information;
- Les services et les applications;
- Les besoins des utilisateurs;
- La mise au point d'un cadre;
- Les liens entre les technologies de l'information et de la communication et l'éducation.

16. Dans le cadre de chacun de ces grands thèmes, on examinera les questions qui leur sont liées dans les domaines du développement, de l'économie, de l'élaboration des politiques, de la société, de la culture et de la technologie. La mise au point de l'ordre du jour du Sommet ainsi que des thèmes qui y seront abordés sera un aspect essentiel des travaux du Comité préparatoire et des conférences régionales.

IV. Organisation du Sommet

A. Le Comité d'organisation de haut niveau

17. À la session qu'il a tenue à l'automne 2000, le Comité administratif de coordination (CAC) a approuvé un plan d'action en vue de la tenue du Sommet, présenté par le Secrétaire général de l'UIT.

18. Le plan d'action préconisait la création d'un comité d'organisation de haut niveau du Sommet, regroupant les institutions des Nations Unies désireuses de participer à la préparation du Sommet. Le Comité d'organisation est assisté par un secrétariat exécutif ayant son siège à Genève.

19. Le Comité d'organisation a été créé en avril 2001 par courrier électronique et a déjà été consulté de cette manière sur diverses questions. En vertu de son mandat, il est présidé par le Secrétaire général de l'UIT.

20. À l'occasion de la première réunion du Comité d'organisation, qui a eu lieu le 18 octobre 2001, à New York, l'UIT a informé les autres institutions des Nations Unies des décisions prises par son conseil en 2001. Les observations générales ci-après ont été formulées en ce qui concerne le processus préparatoire du Sommet :

- Le secrétariat exécutif du Sommet devrait établir une liste des activités des Nations Unies relatives à la société de l'information, et s'en tenir informé en permanence, afin que les institutions des Nations Unies aient connaissance des synergies et des perspectives qu'offre le Sommet mondial;

- Le Sommet devrait être axé sur une série de vastes questions et thèmes transversaux afin d'inciter les chefs d'État à y participer, ce qui contribuerait à dynamiser l'action des Nations Unies dans ce domaine;
- Il est important d'associer le secteur privé, et les autres acteurs intéressés, à toutes les étapes du Sommet et de sa préparation; d'où la nécessité d'élaborer des règles pour faciliter leur participation.

21. Le Comité d'organisation est convenu que pour maximiser les ressources, les institutions des Nations Unies devraient, notamment, unir leurs forces en organisant des réunions sur les thèmes du Sommet et en les faisant concorder avec le processus préparatoire. L'UNESCO avait ainsi organisé plusieurs réunions consultatives avec des représentants de la société civile qui ont abouti à une consultation finale convoquée conjointement avec le secrétariat exécutif du Sommet, qui s'est tenue à Paris, les 22 et 23 avril 2002.

22. Une réunion de travail des coordonnateurs du Comité d'organisation a eu lieu à Genève, le 13 mars 2002. Elle portait sur la planification de la première série de réunions du Comité préparatoire et du Sommet. Les thèmes du Sommet étaient au centre du débat. Les coordonnateurs sont convenus qu'il était souhaitable de déterminer de grands axes d'étude, et que la tenue de manifestations parallèles au Sommet serait une bonne chose et que, si celui-ci devait être rattaché aux objectifs généraux fixés dans la Déclaration du Millénaire, il ne devait pas être perçu comme une conférence sur le développement.

23. Il a été convenu que chacun des membres du Comité d'organisation préparerait un document de synthèse de deux pages pour recenser et préciser les thèmes et activités qui étaient d'actualité pour le Sommet ou s'y rattachaient.

B. Le Comité de liaison du Conseil de l'UIT

24. Par sa résolution 1179, le Conseil de l'UIT a établi un Comité de liaison pour le Sommet, présidé par le Président de sa session de 2001 et ouvert à la participation de tous les États membres du Conseil. Le Comité de liaison examinera, essentiellement par voie électronique, la participation de l'UIT et ses contributions au contenu du processus conformément à la résolution 73 (Minneapolis, 1998) et fera rapport au Conseil à sa session de 2002. Il sera également chargé de faire en sorte que, lors de la planification du processus du Sommet, les mesures prévues soient prises, tout en donnant son appui au Secrétaire général de l'UIT dans le rôle qu'il jouera au sein du Comité d'organisation.

25. Les contributions des États membres du Conseil ont porté surtout sur le processus préparatoire du Sommet et les thèmes qui y seront examinés.

C. Le secrétariat exécutif

26. Le secrétariat exécutif du Sommet est l'organe responsable d'une grande partie des préparatifs. Ses membres ont été détachés par des gouvernements ou des institutions des Nations Unies, ou viennent du secteur privé et de la société civile.

27. La composition du secrétariat exécutif reflète le mandat contenu dans la résolution 56/183 de l'Assemblée générale, à savoir encourager la participation de

toutes les parties prenantes au Sommet. Le secrétariat comporte en effet quatre divisions : la Division des États membres, la Division du secteur privé, la Division de la société civile et la Division des organismes des Nations Unies. Il a été organisé en équipes de projet pour chacune des tâches essentielles à la préparation du Sommet.

28. Le Secrétariat exécutif est devenu opérationnel en septembre 2001. Les engagements pris de détacher des experts auprès de cet organe sont au nombre de 14 à ce jour.

V. Financement

29. Outre les contributions financières apportées par les deux pays hôtes, l'organisation du Sommet exige des ressources extrabudgétaires car les crédits prévus pour ces activités dans le budget de l'UIT pour l'exercice 2002-2003 ne pourront en financer qu'une faible partie. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée générale invite la communauté internationale à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'UIT pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet et pour rendre possible la participation effective de représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

30. Le montant estimatif des dépenses nécessaires à l'organisation de la première phase du Sommet (2002-2003), non compris la contribution du pays-hôte, est d'environ 7,8 millions de francs suisses et l'on prévoit qu'il faudra un montant du même ordre pour la seconde phase. Une campagne d'appel de fonds a déjà commencé.
